



Volvent  Vouvent
t
Drôme
Provençale

Le Vendredi 20 Mars 2026



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT
SÉANCE DU 20 MARS 2026 À 08 HEURES 30

Président de séance : Charles Brès, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Présents : Yvette Bellier, Charles Brès, Patrick Brès, Isabel Espinas, Sandra Mathieu, Christian Roggero, Rémy Laborde-Castex.

Excusés : Néant

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Sandra Mathieu



Délibération **10 – 2026** : Election des adjoints

Vu le CG CT notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

Le Maire procède aux élections des adjoints qui sont désormais élus au scrutin (secret) de liste paritaire, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste doit impérativement être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste est déposée par Charles Brès, maire, qui propose dans l'ordre et alternativement Sandra Mathieu et Patrick Brès.

Le conseil municipal :

Après dépouillement, la liste des candidats Sandra Mathieu et Patrick Brès obtient :

Pour : 6 Nul(s): 0 Blanc(s): 1

Sandra Mathieu est déclarée élue pour la fonction de 1^{ère} adjointe et entre en fonction immédiatement.

Patrick Brès est déclaré élu pour la fonction de 2^{ème} adjoint et entre en fonction immédiatement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.